

**Objet : nouvelle publication d'un arrêté de restriction des usages de l'eau**

Mesdames, Messieurs,

Suite à la promulgation de l'arrêté cadre sécheresse le 30 juin 2020, des arrêtés de restrictions des usages de l'eau ont été publiés. **Le dernier arrêté date du 29 juillet 2020 et entraîne une modification du niveau d'alerte de la zone des affluents de la Sarthe médiane avec un passage du niveau d'alerte (niveau 2) au niveau d'alerte renforcée (niveau 3). Les bassins versant du Fessard, de la Vézanne, de l'Orne Champenoise, du Rhonne et du Roule-crotte sont donc concernés par ce nouvel arrêté.**

Vous trouverez dans le tableau ci-dessous les restrictions qui s'appliquent aux collectivités et particuliers en fonction des usages.

Usages publics Niveau 3 (alerte renforcée)		Usages domestiques Niveau 3 (alerte renforcée)	
Usages des collectivités	Mesures	Usages des particuliers	Mesures
Remplissage piscines publiques	Interdiction sauf 1ere mise en eau liée à la construction ou raison sanitaire	Arrosage des potagers	Interdiction de prélèvement de 8h à 20h
Arrosages des espaces verts et massifs de fleurs, y compris les pelouses liées au tramway	Interdiction de prélèvements	Arrosages des espaces verts, pelouses et jardins non potagers	Interdiction de prélèvements
Arrosage des terrains de sports	Interdiction de prélèvements	Remplissage des piscines privées	Interdiction sauf 1ere mise en eau liée à la construction
Nettoyages voiries (place, trottoirs, caniveaux,...)	Interdiction de prélèvements sauf raison sanitaire	Nettoyage des véhicules et bateaux Nettoyage des façades, murs, toits, terrasses	Interdiction de prélèvements
Alimentation des fontaines publiques (par réseau)	Interdiction sauf circuit fermé	Autres usages des particuliers non cités avant	Interdiction de prélèvements
Douches de plages	Interdiction de prélèvements	/	/
Autres usages publics non cités avant	Interdiction de prélèvements	/	/

De nouvelles mesures de restriction et de limitation des usages de l'eau sur ces bassins versant pourront être prises ultérieurement, selon l'évolution de la situation hydrologique. Les Techniciennes du SMSEAU restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre ces informations auprès de vos services et de relayer l'information auprès des habitants de vos communes.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs, l'expression de mes sincères salutations.

Le Président,  
Bruno LECOMTE

*p/o*  
Angélique LAIR  
Technicienne de Rivière

